

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE DE NGAN-HA

SECRETARIAT GENERAL

BP : 730 Ngaoundéré



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAN-HA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

PO BOX : 730 Ngaoundéré

DECISION MUNICIPALE N°/A./DM/C. NGAN-HA/SG/2025 DU 24 SEPT 2025
**Portant attribution de la Lettre-commande relative au Dossier d'Appel
d'Offres N°05/AONO/C.NGANHA/CIPM/2025 du 05/08/2025 relatif à la
prévention et la sécurité routière dans la Commune de Ngan-Ha.**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGAN-HA,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

Vu l'Arrêté N°0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu l'Arrêté N°020/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu l'Arrêté N°000017/A/MINDEVEL du 03/03/2020 constatant l'élection de Monsieur AWALOU Mohamadou en qualité de Maire de la Commune de Ngan'ha et de ses Adjoints ;

Vu la Décision N° 000119/CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant désignation des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la Décision Municipale N°02/DM/C.NGAN'HA/SG/2024 du 28/03/2024 portant constatation de la composition de la commission interne de passation des marchés auprès de la Commune de Ngan-Ha ;

Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la Circulaire n°00000792 /C/MINFI du 24 janvier 2025 relatives à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2025;

Considérant les dispositions budgétaires de la Commune de Ngan-Ha pour l'Exercice 2025,

D E C I D E :

Article 1^{er}: La Lettre-Commande relative au Dossier d'Appel d'Offres N°05/AONO/C.NGANHA/CIPM/2025 du 05/08/2025 relatif à la prévention et la sécurité routière dans la Commune de Ngan-Ha, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua sous financement Fonds Routier 2025 est attribuée à la Sté MHD SARL, BP : Ngaoundéré au montant TTC de **14 999 000 F CFA** avec un délai d'exécution de **Trois (03) mois.**

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-



Ampliations:

- ARMP/AD/NDERE;
- DDMAP/Vina ;
- PRESIDENT CIPM/ NGAN'HA;
- INTERESSE;
- DOSSIER PROJET;
- AFFICHAGE ;
- CHRONO/ARCHIVES.

2005-1932



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE DE NGAN-HA

SECRETARIAT GENERAL

BP : 730 Ngaoundéré



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAN-HA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

PO BOX : 730 Ngaoundéré

COMMUNIQUE

Le Maire de la Commune de Ngan-Ha, Autorité Contractante, Communique que la Lettre-Commande relative au Dossier d'Appel d'Offres N°05/AONO/C.NGANHA/CIPM/2025 du 05/08/2025 relatif à la prévention et la sécurité routière dans la Commune de Ngan-Ha, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua sous financement Fonds Routier 2025 est attribuée à la Sté MHD SARL, BP : Ngaoundéré au montant TTC de **14 999 000 F CFA** avec un délai d'exécution de Trois (03) mois.

Ladite entreprise est invitée à prendre attache avec le Secrétariat Général de la Commune de Ngan-Ha Tél. : 674 64 26 68 dès diffusion du présent communiqué pour la suite de la procédure.

24 SEPT 2025

Ngan-Ha, le

Le Maire

Copies :

- ARMP/AD ;
- FEICOM/AD;
- DDMAP/Vina ;
- Dossier Projet ;
- Affichage ;
- Chrono/Archives.



CSO 1972 4

